



Le Mot du Maire

Les premiers pas de « Terres du Lauragais »

Cela fait déjà 18 mois que la nouvelle Communauté de communes « Terres du Lauragais » existe. Cette fusion de trois anciennes intercommunalités Cœur Lauragais, Cap-Lauragais et Color Sud n'avait pas été souhaitée par la majorité des élus des communes, mais nous a été imposée par les services de l'Etat. Aujourd'hui force est de constater que nous avons raison :



- Avec les compétences nouvelles de l'intercommunalité nos communes ont moins d'autonomie.
- Les services de proximité plus centralisés (le siège se situe à Villefranche de Lauragais au lieu de Caraman auparavant) sont moins accessibles pour les communes les plus éloignées.
- Alors que les partisans de la fusion nous avaient promis une réduction des effectifs, nous embauchons des agents administratifs supplémentaires.
- Malgré les dotations plus importantes de l'Etat, nos impôts vont augmenter n'en doutons pas.
- La mise en place de tous les services dans une collectivité qui représente aujourd'hui 40 000 habitants ne se réalise pas du jour au lendemain; nous le savons bien !

En toute objectivité, quel sera le poids de notre petite commune dans une telle structure ? Je le dis en connaissance de cause au vu de nos réalisations au Cabanial ces vingt dernières années avec l'appui du canton d'abord, et ensuite de notre ex cœur-Lauragais composée de 27 communes.

Nous avons pu ainsi faire progresser notre collectivité, accueillir de nouveaux habitants, améliorer nos équipements avec une zone d'activité intercommunale. Nous pouvions nous faire entendre dans les différentes commissions. Aujourd'hui ce sera plus difficile avec 58 communes et 84 délégués.

Ce territoire s'articulant autour de Villefranche-de-Lauragais constitue-t-il un bassin de vie et d'emploi cohérent ?

Pour cela il est opportun de s'organiser pour répondre efficacement aux problématiques de développement économique et social qui incluent l'emploi, le transport, l'habitat, la gestion des déchets, la petite enfance, les personnes en difficultés, la culture ou encore les équipements intercommunaux.

L'intercommunalité doit assumer pleinement ses compétences mais aussi être solide face aux intercommunalités voisines et à la métropole toulousaine. Pour autant, nous ne devons pas nous attendre à des miracles. Des arbitrages budgétaires s'imposent sur la base d'un intérêt communautaire clairement défini. Il ne faudra pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Déjà plusieurs intercommunalités ont opté pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i). Nous avons la chance que Terres du Lauragais n'ait pas choisi cette compétence à ce jour, laissant aux communes la possibilité de gérer leur urbanisme. C'est ainsi que votre conseil municipal a décidé d'ici 2019 de réviser notre P.L.U.

Vous serez informés de l'avancée de celui-ci. Nous prévoyons deux réunions publiques pour la population. Vous trouverez dans ce *Cabaniel Infos* toutes les informations sur le P.L.U mais aussi sur les investissements en cours ou en projet dans notre commune.

Notre budget est équilibré. Notre trésorerie conséquente due aux ventes de terrains au lotissement « La Serre », aux divers loyers et dotations, nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

La plupart des communes ont comme unique ressource les impôts et les dotations de l'Etat, ce qui provoque aujourd'hui leur désarroi avec la diminution de celles-ci. J'ai toujours considéré que la gestion d'une collectivité devait ressembler à celle d'une entreprise, c'est-à-dire diversifier les recettes et ne pas attendre la manne de l'état. Nous avons prouvé que nous pouvions gagner notre autonomie avec la création de loyers communaux, de deux lotissements pour accueillir une nouvelle population si précieuse pour faire vivre notre commune. De nouvelles petites entreprises voient le jour en dehors de la zone d'activité.



Notre taux de chômage est très bas à ce jour, le marché de l'immobilier est très actif. Nous sommes dans une bonne spirale de développement profitable à notre bien-être malgré nos difficultés de la vie de tous les jours.

Nous sommes impliqués comme tous nos collègues élus locaux pour affirmer qu'à l'échelon communal, la mairie est le premier lien de proximité. Il permet l'échange, l'engagement des projets mais surtout favorise la reconnaissance de nos valeurs humaines.

C'est aussi au travers de la vie locale que la vie associative, les rencontres amicales et conviviales intergénérationnelles sont épanouissantes et profitables à tous. C'est bien tous ensemble autour de l'intérêt général que nous inscrivons notre ambition de servir.

Je vous prie de croire au dévouement de la municipalité, conseillers municipaux, secrétaires, employé.

N'oubliez pas de participer à notre fête locale de septembre avec notre traditionnelle Paëlla.

Bien à vous,
Bernard VALETTE.

Que penser de la suppression des Emplois

Aidés et d'Avenir dans nos collectivités !

Le gouvernement a estimé que ce genre d'emploi ne remplissait pas son rôle. Pour cette raison, il a décidé de ne pas les renouveler, sauf quelques cas particuliers au niveau de la fonction publique.

Notre collectivité a bénéficié de deux emplois aidés. Chacun s'est conclu par une embauche dont celle d'Annie notre secrétaire.

Nous avons aussi recruté, il y a deux ans, un emploi « Avenir », Bastien qui vient d'être embauché dans une entreprise du bâtiment depuis le 15 février dans le cadre d'un C.D.I.

Je pense que nous avons utilisé ces emplois subventionnés par l'Etat à bon escient dans le cadre de la loi, c'est-à-dire dans le but de favoriser l'emploi au niveau des entreprises et des collectivités.

Malheureusement la majorité de celles-ci n'ont pas joué le jeu, ce qui peut expliquer le désengagement de l'état.

Nous attendons avec intérêt les nouvelles formules d'apprentissage que le Gouvernement veut mettre en place. La formation professionnelle fait défaut dans notre pays.

Nous remercions Bastien pour les deux ans d'activité au sein de notre commune, pour l'aide précieuse qu'il a apporté à Francis tout en profitant de son expérience professionnelle. Nous lui souhaitons un bel avenir dans sa nouvelle structure.

Bernard VALETTE

Maire

Locations

Quelques nouvelles des locations de la Mairie.



Au fil des ans, le patrimoine locatif de la commune s'est développé, permettant la rénovation de maisons parfois insalubres et proposant ainsi une offre variée. Nous possédons 11 logements (appartements ou maisons du T2 au T5) et 4 garages. A l'heure actuelle l'ensemble est loué.

Au mois de décembre, l'appartement n° 2 au grand Rey s'est libéré. Il a été reloué dans la foulée. Au mois de mars, l'appartement du 1^{er} étage du presbytère était disponible, un jeune couple en a pris possession début juin. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils se plairont dans notre village.

N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie ou avec Hugues Marquier (Adjoint en charge des locations) pour tout renseignement.

Hugues Marquier,

Adjoint au Maire

Quelques chiffres

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES 2018

Voté début avril, il s'équilibre en Recettes et en Dépenses.

Le Budget Primitif prévoit toutes les recettes et les dépenses de l'année.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	91 400 €	Produits de services (loyers)	75 631 €
Autres charges de gestion courante	436 247 €	Impôts et taxes	126 334 €
Charges financières	15 718 €	Dotations et participations	85 825 €
Amortissement	3 388 €	Autres produits de gestion courante	2 658 €
Auto Financement	183 050 €		439 355 €
Total	729 803 €	Total	729 803 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Travaux	209 833 €	Auto Financement	231 807 €
Remboursement capital emprunt	22 000 €	Subventions	73 621 €
Report besoin de financement	43 987 €	Taxe aménagement	2 500 €
Caution location	1 460 €	Amortissement	3 388 €
P.L.U	35 496 €	Caution location	1 460 €
Total	312 776 €	Total	312 776 €

Il existe 3 budgets annexes : le CCAS, l'Association Foncière et le lotissement « La Serre ».

Taux des contributions directes

Depuis 4 ans, ces taux sont restés inchangés.

	Taux	Produit Année 2017	Produit Année 2018
Taxe d'habitation	13.47 %	43 198 €	49 866 €
Foncier bâti	13.01 %	31 146 €	31 731 €
Foncier non bâti	69.84 %	17 320 €	17 041 €

Les bases d'imposition sont fixées chaque année par le ministère des finances auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune.

Pour mémoire :

Les recettes d'une commune ont plusieurs origines

- Les impôts locaux
- La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat
- Les subventions diverses en fonction de la nature des projets
- Les locations : logements communaux et salle des fêtes
- Le recours à l'emprunt si nécessaire

Les charges ou dépenses

- Les rémunérations du personnel communal
- Toutes les dépenses courantes inhérentes au Fonctionnement quotidien de la commune
- Le remboursement de l'annuité de la dette
- Les investissements

En résumé :

Recettes courantes – Dépenses courantes = Excédent brut de Fonctionnement

L'excédent brut de Fonctionnement permet d'abord de financer :

1. L'annuité d'emprunt
2. les différents projets de l'année en cours

Bernard VALETTE.



Mariage

23 septembre 2017 Emilie, Julie CAMPAGNE et Thomas BOUCHAUD

Naissances

25 février 2017 Penélope, Tracy MEUNIER

17 mai 2017 Logan, Karl TORRES RODRIGUEZ MOLIÈRES

8 juin 2017 Garance, Marie-Claude DALMONT



Décès



1 avril 2017 Yves, Marie, Louis LAURENS

Conseil pratiques

Secrétariat de la Mairie

Les secrétaires de La Mairie, Isabelle NARCISSE et Annie MARTIN, sont à votre disposition aux horaires suivants.

Mardi : 14h -17 h

Jeudi : 17 h -19 h

Le 1^{er} samedi du mois : 10h - 12h

Tél : 05 61 83 12 59 Fax : 09 75 61 39 12

Email : mairie.cabanial@wanadoo.fr

Vous trouverez aussi grand nombre d'informations sur le site de La Mairie

<http://www.mairie-le-cabanial.fr>

État des lieux de notre commune

Les travaux réalisés

Les menuiseries de la salle des fêtes et du logement « ancienne école » :

Elles ont toutes été remplacées par des huisseries isolantes. Pour la salle des fêtes une isolation phonique a été placée sur des menuiseries en aluminium, permettant une réduction des nuisances sonores.

Le raccordement au tout à l'égout du logement « ancienne école » a été réalisé.

Ruelle « rue du château » :

La Rue du Château a été aménagée de façon à pouvoir accueillir les chapiteaux servant à l'extension de la salle des fêtes.

Le lotissement « La Serre » :

Afin de favoriser le stationnement, des grilles supportant uniquement des véhicules légers seront placées d'un seul côté de la chaussée pour ne pas endommager les réseaux (électricité, téléphone) situés de l'autre côté de la voie. Ces grilles seront posées sur du tout-venant pour la stabilité et recouvert d'un mélange de terre et de terreau pour un semi de gazon, comme sur les autres trottoirs.

L'hiver prochain, des arbres seront plantés de chaque côté de ces parkings.

Aménagement du terrain de jeux :

Un début d'année très humide a retardé l'implantation des nouveaux jeux pour les enfants et jeunes adolescents.



Un parcours d'agilité, une cabane de pêcheur et un jeu sur ressort sont venus compléter les jeux déjà installés.

Pour info : Le jeu d'agilité est clôturé afin qu'il ne soit accessible qu'aux jeunes adolescents. Les plus petits, s'ils le souhaitent, devront **être accompagnés impérativement d'un adulte responsable.**

Tous ces jeux sont sous la responsabilité des parents.

Les travaux planifiés en 2018/2019 :

1) Réhabilitation du terrain de tennis

- Il sera refait et un éclairage sera installé.
- Le terrain accolé servira d'espace multisports. Nos enfants pourront profiter d'un terrain de basket, hand et volley-ball, lui aussi éclairé. Il sera sécurisé en périphérie par un grillage renforcé de 2m.

2) La salle des associations (ancienne école)

Elle sera rénovée :

- Isolation côté nord
- Remplacement des menuiseries
- Installation d'un faux plafond
- Peinture et carrelage
- Réhabilitation des toilettes avec création d'un WC pour personne à mobilité réduite.

3) Aménagement de l'entrée ouest du village

Pour limiter la vitesse à l'entrée du village, il est prévu d'installer un rond-point et des jardinières.

Les travaux prévus commenceront le 11 juin et se termineront le 31 juillet.

Merci aux riverains de leur compréhension pour les désagréments à venir.



4) La station d'épuration

La population de notre village a augmenté, nécessitant l'agrandissement de la station d'épuration.

5) Les cimetières

Afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite à l'intérieur des deux cimetières, des allées seront aménagées.

Un jardin des souvenirs sera créé au cimetière St Jean. Un jardin des souvenirs est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. (Renseignements auprès du secrétariat de la Mairie.)



6) Logements du Grand Rey

Un aménagement des espaces extérieurs est prévu :

- Un goudronnage devant les garages
- Création de voies d'accès côté départementale
- Agrandissement des terrasses existantes de l'autre côté.
- Clôture privative des logements

Le personnel communal

Les entretiens du village sont toujours assurés par notre employé, Francis PUECH. De nouveau seul pour tous ces travaux, nous comptons sur votre civisme afin de lui limiter les tâches supplémentaires comme le ramassage des déjections de vos animaux de compagnie, de papiers, de mégots, etc...

Merci à tous nos employés, Isabelle NARCISSE, Annie MARTIN et Francis PUECH qui sont disponibles et dévoués pour assurer le bon fonctionnement de notre commune.

Thierry ROUVILLAIN

1^{er} adjoint

Vie des écoles

Budget

Globalement, l'exercice budgétaire 2017 reste stable par rapport à l'année précédente.



RPI dans son ensemble, pour 118 élèves

Dépenses de fonctionnement : 128 529€

Investissement, remboursement de l'emprunt (construction du groupe scolaire) : 76 310€

Le Cabanial seul, pour 34 élèves

Dépenses de fonctionnement : 37 350€

Remboursement de l'emprunt : 20 452€

Coût par élève :

En fonctionnement : 1 089€

En fonctionnement plus investissement : 1 736€

Transport scolaire financé par le Conseil Départemental environ 650€

Rythmes scolaires

Les mois de juin et juillet 2017 avaient été marqués par des revirements inconfortables concernant l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017/2018. Après le refus tardif de l'Inspecteur d'Académie de nous accorder le retour à la semaine de 4 jours, tel que le souhaitait la communauté scolaire, nous avons représenté notre demande avec les modifications horaires exigées par l'Académie en incluant les APC dans le temps des transports scolaires.

L'année scolaire 2018/2019 se déroulera donc sur 4 jours d'école selon les horaires suivants pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

ENSEIGNEMENT	APC (Aide pédagogique complémentaire)	CANTINE	GARDERIE
8h30-11h30	11h30-12h	11h30 Classes maternelles	7h30-8h20 (heure d'ouverture du portail)
13h30-16h30		12h00 Classes élémentaires	16h30-18h30

Fin des Contrats Aidés

L'annonce de la fin des contrats aidés a été faite au mois d'août dernier au moment du renouvellement de 3 d'entre eux dans notre RPI. Ceux-ci permettent aux communes de financer davantage d'emplois mis à disposition sur le temps scolaire auprès des enfants.

A titre tout à fait exceptionnel, ces 3 emplois ont été renouvelés pour l'année 2017/2018. Il n'en sera probablement pas de même pour l'année scolaire prochaine. Vos élus devront en conséquence faire des choix sur des embauches de personnel en CDI ou CDD. Ceci entraînera des augmentations incontournables des dépenses de personnel du groupe scolaire.

Transports scolaires

En raison de la modification du temps scolaire, le ramassage scolaire se fera selon les horaires suivants :

Ligne S3408

ITINERAIRE	HORAIRES lundi, mardi, jeudi, vendredi
RD 67 Lotissement Le Pech	7h55
Le Petit Rey	7h58
RD1 L'Abat Jour	8h00
RD1 La Bartelle	8h01
RD1 Cambéroux	8h02
En Arcis	8h08
Villa Marc	8h10

Ligne S3409

ITINERAIRE	HORAIRES lundi, mardi, jeudi, vendredi
RD 67 Salle des Fêtes	8h00
Chemin Moulis lotissement la Serre	8h02

Animations et vie des associations

Comité des Fêtes

L'Assemblée générale a eu lieu au cours du premier trimestre et quelques changements ont été souhaités.

En ce qui concerne la fête locale du 14 au 16 septembre, le bal musette aura lieu le dimanche après-midi de 16 heures à 20 heures, à la suite du repas organisé par la Mairie. Ainsi tous les participants pourront profiter de cette animation, les petits et les plus grands. Les autres festivités restent inchangées avec le concours de belote le vendredi soir, le concours de pétanque le samedi après-midi et le repas « cuisse de veau » suivi d'une soirée animée par l'orchestre « Acropole ».

Le repas courant novembre avec la traditionnelle « mounjetade » sera remplacé par un aligot élaboré par « Lulu » notre cuisinière et son équipe musclée qui se relayera pour mélanger énergiquement jusqu'à ce que la tomme file... mais pas trop.

Au printemps 2019, un repas sera organisé, reste à en définir le thème, nous sommes à l'écoute de vos envies et attendons vos propositions... et en juin une marche « balade » ouverte à tous sera l'occasion de découvrir les faces cachées de notre village ; elle sera suivie d'une auberge espagnole et du traditionnel feu de la Saint-Jean.

Vous serez informés des diverses manifestations par flyers dans vos boîtes aux lettres ainsi que sur le site internet de la commune.

Je remercie toutes les personnes bénévoles qui contribuent au maintien de notre association.

Le Président, Jacques MARTIN



Fête votive 2017



Concours de labours organisé par les jeunes agriculteurs

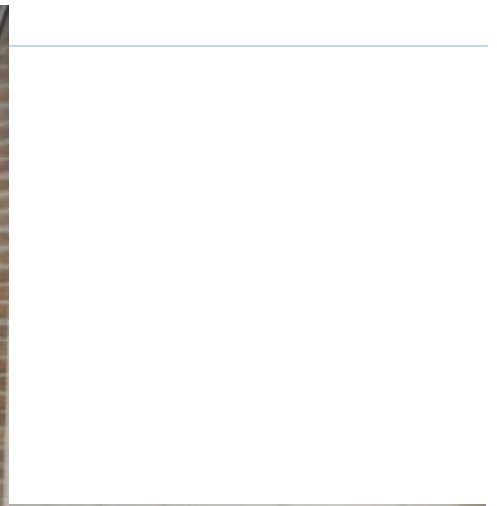


Concours de belote et concours de pétanque



Soirée dîner dansant, au menu « veau à la broche ».





Commémoration au Monument Aux Morts, suivi du repas municipal.



Moules Frites 2018



Association de Chasse (A.C.C.A.)

Cette année, Nicolas BRUNO aidé par Arnaud PINSON ont suivi à la trace les sangliers installés sur notre commune. Grâce à leur travail nous avons pu en arrêter cinq.

Un grand nombre de renards a été recensé. Toutefois leur ruse ne nous a pas permis de faire beaucoup de prélèvements.

Malheureusement, on peut craindre qu'ils garnissent leur garde-manger dans les poulaillers et pendant la reproduction du petit gibier.

Nous pouvons déplorer, comme chaque année, que beaucoup trop d'animaux de compagnie divaguent et occasionnent eux aussi des dégâts sur la faune sauvage. Nous les aimons, alors gardons-les auprès de nous !!!

Cette année encore, nous avons tous respecté les consignes de sécurité et de civisme. Grâce à ces exigences, nous pouvons continuer notre sport en toute sécurité et convivialité.

Je remercie tous les propriétaires et sympathisants de la chasse de faire en sorte que notre association perdure.



Le président,
Thierry ROUVILLAIN

Association « Le Grand Geste »

Cours de **Tai Chi Chuan** et de **Qi Gong** ouvert à tous, le mardi de 19h00 à 20h15 à la salle des fêtes de le Cabanial.

Par la pratique de mouvements souples et détendus qui visent l'étirement, l'ouverture du corps et le renforcement musculaire des jambes, le Tai Chi Chuan et le Qi Gong constituent une méthode très efficace pour améliorer la santé, tout en réduisant le stress. Le corps se détend en profondeur avec un regain de vitalité, une sensation de bien-être et une meilleure capacité d'attention.



Qui : Enseignante Brigitte Durand diplômée de la Fédération EPMM, depuis de nombreuses années je suis l'enseignement de Jean-Jacques Galinier 1° disciple du maître chinois Ding Dahong.

Brigitte DURAND

Contact : Association Le Grand Geste 06 67 81 93 04 e-mail : le grandgeste@free.fr

Regard sur notre biodiversité

La révision du Plan Local d'Urbanisme est un lourd chantier de cette année 2018. Deux éléments fondamentaux permettent sa constitution : le contexte socio-économique et le diagnostic environnemental. Cette révision permettra d'ajuster les orientations et d'engager des initiatives.

Au XXIème siècle, préserver et valoriser les espaces agricoles, les espaces naturels et la biodiversité sont des enjeux fondamentaux pour tous les territoires français. Les actions impulsées par notre Conseil Municipal doivent donc s'inscrire dans cette logique, définie au préalable par les PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) pour les PLU qui structurent nos espaces ruraux. L'enjeu est aussi individuel que collectif.

Etat des lieux de notre commune

L'évolution de notre territoire, vu du ciel



Photo aérienne du village, 2018

Photo aérienne du village, 1950-1965

Vous pouvez sur internet observer comme ci-dessus cette évolution en consultant le site « geoportail.gouv.fr ». Source : <http://remonterletemps.ign.fr>

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le territoire de Le Cabanial a considérablement évolué. Ici comme ailleurs, les élevages ont disparu, et avec eux les prairies et les zones humides. Dans les années 70, le remembrement a modifié la taille des parcelles et les haies ont disparu. Au fil des ans, les cultures s'adaptent à la PAC et sont de moins en moins diversifiées. Les boisements et les fourrés progressent notamment dans les coteaux les plus abrupts.

La biodiversité dès l'école

Dans les nouveaux programmes de l'Education nationale, la biodiversité est un fil rouge de l'enseignement. Il ne s'agit plus d'un enseignement de connaissances, mais d'une prise de conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et de la nécessité absolue de préserver notre biodiversité. Dans toutes les écoles de France des projets innovants et variés pour la protection de la biodiversité se mettent en place. Cette année, les classes retenues au Parlement des Enfants ont dû rédiger une proposition de loi sur le thème de la protection de la biodiversité.

Des actions municipales au sein de notre commune

Nous veillons à mettre en place des actions pour protéger l'environnement :

-L'éclairage public s'éteint désormais à 1 heure du matin. C'est d'abord une économie d'énergie et c'est aussi la préservation des écosystèmes. L'éclairage artificiel est, selon de nombreuses études, responsable des perturbations des cycles biologiques des organismes vivants, végétaux et animaux.

-L'employé communal a suivi une formation afin d'obtenir le « certiphyto », un certificat obligatoire pour utiliser des produits phytosanitaires et mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticide dans l'entretien des espaces verts.

- En 2016, la commune a investi, dans un souci d'éco exemplarité, dans l'achat d'une broyeuse à végétaux. La circulaire du 18 novembre 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage.

Du côté des agriculteurs

Des agriculteurs de la commune participent à la protection de notre biodiversité en restaurant des haies ou en maintenant des bandes enherbées, notamment autour du ruisseau, le Peyrencou. Les bandes enherbées situées le long des cours d'eau ont pour objectif de limiter la pollution des cours d'eau par les nitrates utilisés en agriculture. Elles constituent aussi un habitat favorable à la faune et la flore sauvages en permettant la reproduction du petit gibier. Ces initiatives sont encouragées par la Fédération de la Chasse de la Haute Garonne, qui peut donner aux agriculteurs une compensation financière si le fauchage de ces zones est repoussé à septembre, ou bien leur fournir des semences pour des jachères fleuries favorables au développement d'insectes, ressources alimentaires essentielles pour de nombreuses espèces d'oiseaux.



Certaines de ces parcelles s'inscrivent dans la « Trame Verte et Bleue » identifiée par le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Pays Lauragais. La « Trame Verte et Bleue » est une mesure phare du Grenelle de l'environnement, elle relie des espaces naturels pour permettre à la faune et la flore de vivre et circuler sur tout le territoire. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national.

La partie nord-ouest de la commune et le Peyrencou, cours d'eau le plus important de la commune, sont concernés. De par son relief, le secteur du Teulel est en soi un espace naturel remarquable et a été placé par le SCOT dans la Trame Verte, le Peyrencou, dans la Trame Bleue.



Le Teulel, espace naturel remarquable, situé dans la trame verte.



Chèvrefeuille sauvage dans les haies.



Orchidée sauvage



Le plantain, connu pour ses qualités apaisantes sur des piqûres d'insectes ou démangeaisons cutanées.



La scabieuse des prés, attire papillons et abeilles.

Espèces remarquables des prairies naturelles.



La céraiste des champs, on la rencontre partout en France dans les pâtures, le long des chemins et des haies.



La Véronique des bois, composée de 4 pétales soudés à la base formant la corolle.



Le bugle rampant ou petite consoude, possède de nombreuses propriétés médicinales (soin des plaies et fractures).



L'orchis pyramidal, polonisé par plusieurs espèces de papillons.



La cardère, les feuilles sont soudées en coupes, l'eau de pluie est retenue par cette coupe d'où un de ses noms vernaculaires : *Cabaret-des-oiseaux*. La fleur fut jadis utilisée pour carder la laine.

Du coté associatif

L'A.C.C.A (Association Communale de chasse Agréée) contribue sur plusieurs plans à améliorer la réussite des opérations de gestion durable, notamment en restaurant des mares, dont l'intérêt pour la faune est majeur. Au fil du temps, les zones humides ont été mises à mal par la disparition des élevages et le remembrement. Quatre mares abandonnées ont été déboisées et curées sur notre commune, redonnant vie à un écosystème. La Fédération des Chasseurs poursuit cette action en sensibilisant les propriétaires sur la conservation et l'entretien de ces lieux indispensables pour notre biodiversité.

Les initiatives privées et collectives

Pour contribuer au rétablissement et au maintien des équilibres écologiques, il convient parfois de faire appel à des piégeurs bénévoles. Leur rôle est de contrôler le nombre des animaux susceptibles de causer des dégâts, ces animaux sont désignés par le Ministre de l'écologie ou le Préfet. Dans notre commune, Thierry Rouvillain et Bernard Gineste disposent d'un agrément préfectoral, suite à une formation suivie auprès de la Fédération de la Chasse. Ils piègent en fonction des dégâts les pies et les ragondins, espèces sans prédateurs. Ils utilisent des « pièges cages » qui capturent l'animal vivant, permettant ainsi de relâcher les animaux non nuisibles qui seraient capturés malencontreusement. Le ragondin, ce gros rat des rivières, importé au XXème siècle pour sa fourrure, est un animal qui déstabilise l'équilibre aquatique et qui peut faire des dégâts considérables dans les cultures. Ses prédateurs naturels, caïmans et alligators, n'existant pas en Europe, seul le piégeage permet de limiter sa prolifération.

Quant à la pie, elle a toujours eu sa place dans les fermes, près du bétail, jouant son rôle de nettoyeuse en se nourrissant de détritiques ou de charognes, mais aussi de tiques sur le dos des vaches. De tout temps, les agriculteurs ont essayé de limiter leur nombre. Bernard Gineste rappelle que, dans son enfance, les enfants étaient payés de quelques pièces pour les œufs de pies qu'ils avaient dénichés, assurant ainsi un équilibre. Aujourd'hui, le bétail n'existe plus dans nos fermes et les pies sont parfois envahissantes. Leur impact sur la faune voire sur les cerisiers au printemps n'est pas négligeable. Il convient donc quand leur nombre est significatif de faire appel au piégeur.



Une fouine. Cet animal est opportuniste et se nourrit de petits rongeurs, d'oiseaux, de fruits et de baies. Il est friand d'œufs et il lui arrive de dévaster un poulailler lorsqu'il recherche des œufs.



Une genette, piégée par Bernard Gineste. Contrairement à la fouine, cet animal ne s'approche pas des habitations. Il fut introduit par le Maures dans les châteaux pour défendre les récoltes contre les rongeurs. Il est représenté dans des tapisseries du XVIème siècle.



Une huppe, oiseau migrateur. Son chant est facilement reconnaissable « houp, houp, houp »

Il est un autre animal qui met à mal notre biodiversité, c'est le chat. La prolifération des chats dans les zones urbaines a une incidence notable depuis ces dernières années sur la petite faune sauvage (petits rongeurs, passereaux, merles, rouges-gorges...). Pour éviter cela, soyons tous des propriétaires responsables en stérilisant ces animaux pour éviter leur prolifération, en donnant une alimentation variée et riche à ces animaux et aussi en jouant avec eux pour qu'ils ne soient pas tentés de partir à la chasse.

Dans de nombreuses communes, des habitants se mobilisent et mettent en place des initiatives personnelles ou locales en faveur de la biodiversité.

Pour Bernard Gineste, c'est une philosophie de vie. Dans sa propriété, depuis son installation dans les années 80, il a veillé à maintenir un

écosystème riche. Comme les scientifiques, il constate avec regrets la disparition des oiseaux dans nos campagnes : chardonneret, alouette, hirondelle. Dans tout le Lauragais, les facteurs en cause sont les mêmes : mise à mal de leur habitat (conversion des prairies en cultures annuelles, diminution des haies, mares et murets) et mise à mal de leur régime alimentaire (grillon, sauterelle, hanneton) par les pesticides et les herbicides.

Bernard Gineste est aussi apiculteur à ses heures perdues. Malheureusement en quelques années il a perdu une quinzaine de ruches, qu'il ne peut renouveler. Ce printemps, la récolte est plutôt satisfaisante, c'est une bonne nouvelle. Si un essaim d'abeilles s'installe chez vous, vous pouvez faire appel à lui pour le récupérer.



Le patrimoine naturel de notre commune est riche. Nombreux concitoyens ont été conquis par sa beauté et se sont installés définitivement dans ces collines du Lauragais. Mais ce patrimoine est fragile, l'environnement se transforme plus rapidement que nous sommes capables de l'anticiper. Il est de notre devoir de conserver et de valoriser ce patrimoine naturel. Ce n'est plus seulement le rôle des scientifiques et des politiques, c'est l'implication de tous les citoyens, de tous les acteurs (paysans, employés, écoliers, étudiants, retraités, mairies, associations, établissements scolaires, entreprises privées, exploitations agricoles...). Alors ensemble agissons pour la planète et pour notre village.

Véronique PRIM

Cochon régaléur

Voilà maintenant un an que la boutique est ouverte, elle vous accueille du mardi au samedi de 8h à 14h.

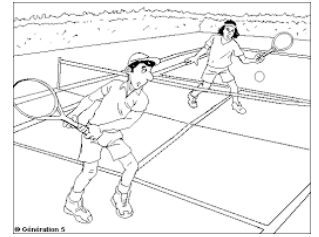
Large gamme de produits, plateaux sur commande en fonction de vos envies, pour tout type d'événements, dépôt de pain *Moulin de Perrine*.



Zone d'activités La Bartelle 31460 Le Cabanial,
☎ 05 61 20 19 96

Tennis

La saison débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin, date à laquelle le barillet de la porte est changé. Pensez à ramener votre clé en fin de saison.



Cotisation annuelle : 20 euros
Caution clé : 20 euros

S'adresser à Mme PRIM, le Treil.



Communiqué SIPOM

Continuons à trier !

De nombreux habitants trient parfaitement leurs déchets et nous les en remercions. Quel dommage de les mettre ensuite dans des sacs noirs !

Les bacs à couvercle jaune n'aiment que les emballages à recycler en vrac ou, au pire, dans des sacs jaunes transparents. Tous les autres contenants sont considérés comme des erreurs de tri et ne seront pas ouverts au centre de tri. Quelle perte !

Continuons à faire le tri : les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserves, les aérosols, les journaux, revues, magazines, les barquettes en aluminium, les canettes de boisson, les briques alimentaires... tous en vrac dans les bacs à couvercle jaune. Pensez-y !

Trier permet d'économiser des matières premières :

- chaque année, le tri de plus de 3 millions de tonnes d'emballages permet d'économiser 34 millions de m³ d'eau.
- 230 canettes peuvent être transformées en vélo
- 11 bouteilles de lait pour faire un arrosoir
- 9 boîtes de conserve peuvent être transformées en une boule de pétanque !

Attention : N'oubliez pas de mettre toutes vos bouteilles en verre, pots et bocaux en verre : les pots de yaourts en verre, les flacons de parfum ou de vernis à ongles ... au récup'verre.



**COMPOSTEZ VOS DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN.
SI VOUS NE LE FAITES PAS POUR LA PLANÈTE, FAITES-LE POUR VOUS.**

Pour en savoir plus : reduisonsnosdechets.fr